



Paris, le 8 juin 2020

Non au retrait des congés et RTT 2020

Alors que la population était confinée en raison de la pandémie de SRAS-COV 2 (pas de masque, absence de test et d'anticipation...), le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que d'organiser le vol de jours de congés et RTT pour l'ensemble des fonctionnaires.

Par ordonnance du 15 avril 2020, et sans concertation, celui-ci a donc décidé d'imposer la prise de 5 jours de congés pour la période du 17 mars au 15 avril puis de nouveau 5 jours pour la période du 16 avril à la fin du confinement, y compris pour les agents en télétravail.

Il est bon de rappeler que nous sommes d'ores et déjà touchés par la perte de jours de RTT du fait de notre absence d'activité (2,5 jrs pour un confinement total).

Confinés pour beaucoup d'entre eux dans des logements exigus sans espace extérieur, privés de leur liberté de mouvement, parfois du contact avec leurs familles, on voudrait nous faire croire que cette période aurait été un « congé » pour les fonctionnaires !!!!

Pour les agents à statut « Etat », la Préfecture de Police a eu loisir d'appliquer cette ordonnance « librement ».

Pour les agents « Ville », un arrêté a dû être signé par le Préfet de Police.

Alors même que nous avons contesté dès le départ cette mesure inique et revendiqué une négociation en application de l'ordonnance, la Préfecture de Police nous explique maintenant qu'elle n'a jamais caché sa volonté d'appliquer cette mesure et que cela suffisait comme échange avec les organisations !!!!

Alors même que d'autres préfectures ont appliqué à minima l'ordonnance (dans les Pyrénées Orientales par exemple, le préfet visiblement plus soucieux du sort de ces agents n'a retenu qu'une journée pour la 2ème période), et que la Mairie de Paris a décidé de ne pas appliquer l'ordonnance, les agents de la Préfecture de Police sont de nouveau les lésés de l'histoire.

Cela suffit !!!

C'est pourquoi nous avons décidé de nous faire entendre en nous **rassemblant le jeudi 11 juin place Lépine de 12h à 14h** pour faire entendre notre colère et vous proposer une démarche collective de contestation. Une déclaration de rassemblement a été faite auprès de la DOPC.

Rejoignez-nous pour vous faire entendre !!!

Un préavis de grève a été déposé vous permettant de cesser le travail pour une heure ou pour la journée.